

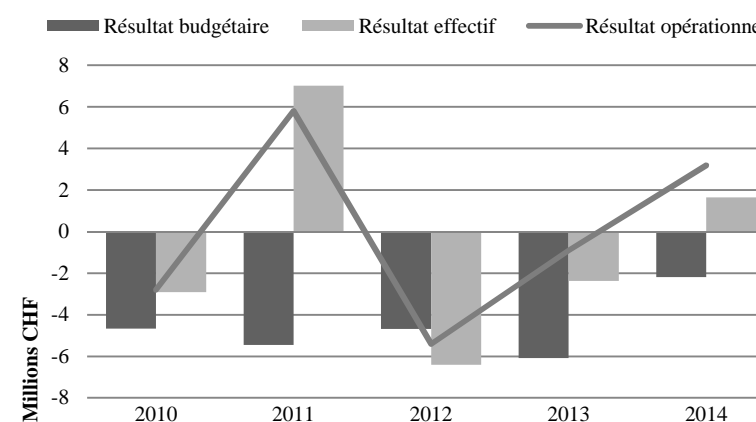
## 1. LA COMMUNE RENOUVE AVEC DES COMPTES POSITIFS

Après deux années dans les chiffres rouges, la Commune de Morges retrouve en 2014 des comptes positifs avec un excédent de CHF 1.6 million. Ce résultat est meilleur que le budget, qui prévoyait un déficit de CHF 2.2 millions. Deux facteurs principaux ont contribué à l'excédent, notamment la bonne évolution des recettes fiscales en 2014 et les décomptes finaux de la facture sociale et de la péréquation intercommunale de l'année 2013 en faveur de la Ville de Morges.

Tableau 1

Charges et revenus par dicastères	Comptes 2014		Budget 2014		Diff. C14/B14
	charges	revenus	charges	revenus	
1 AGCR	12'103'314	4'162'079	11'325'546	4'119'142	-734'830
2 FIPE	16'860'325	71'397'475	17'132'668	66'531'483	5'138'335
3 SPSI	7'568'912	2'101'411	8'130'257	2'066'702	596'055
4 PAT	15'126'529	10'896'505	15'649'083	11'087'809	331'249
5 IEEP	26'566'946	23'194'178	27'449'573	24'540'592	-463'787
6 JSSL	33'569'847	8'798'541	33'923'480	8'039'185	1'112'989
7 ATD2	5'869'462	304'801	5'465'768	495'600	-594'494
Total ch. & rev. ordinaires	117'665'335	120'854'989	119'076'375	116'880'513	5'385'516
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3'189'654</b>			<b>2'195'862</b>	<b>-5'385'516</b>
Ch. & rev. extraordinaires	9'711'359	8'163'864			-1'547'495
<b>Excédents</b>	<b>1'642'160</b>			<b>2'195'862</b>	<b>-3'838'022</b>
Ecritures de bouclément					-
<b>Excédents</b>	<b>1'642'160</b>			<b>2'195'862</b>	<b>-3'838'022</b>

Graphique 1 : évolution du résultat



## 2. BAISSÉ DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

En 2014, les charges ordinaires s'élèvent à CHF 117.7 millions, en diminution de CHF 1.4 million (-1.2%) par rapport au budget et de CHF 0.9 million (-0.8%) par rapport à l'exercice 2013. La baisse du prix du gaz a permis une économie de CHF 1.1 million à l'achat du gaz. Celle-ci a par ailleurs été répercutée au consommateur final. Une autre économie importante de CHF 0.4 million a pu être réalisée sur la charge des intérêts, grâce aux taux historiquement bas et à la trésorerie suffisante pour autofinancer les investissements effectués en 2014. Par ailleurs, les acomptes versés aux fonds de péréquations ont été sensiblement inférieurs à ceux de l'exercice précédent.

Quant aux charges extraordinaires, elles reflètent l'intégration dans les comptes de la Commune du Fonds de Nelly de Beausobre, dont la comptabilité a été tenue séparément auparavant. Cette intégration a donné lieu à la création d'un fonds du même intitulé au bilan de la Commune d'un montant de CHF 5.8 millions. Le détail du Fonds Nelly de Beausobre est exposé en page 131 du présent fascicule.

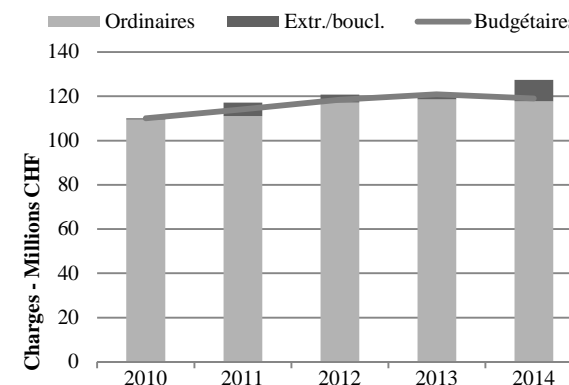
Par ailleurs, le fonds de réserve pour l'égalisation de la péréquation et de la facture sociale a été alimenté par un montant de CHF 1.45 million. Cette provision s'avère nécessaire en anticipation du décompte final 2014 des charges péréquatives.

Le tableau ci-dessous présente les charges de fonctionnement par nature :

Tableau 2

Charges par nature	Comptes 2014		Budget 2014	Diff. (ordinaires)	Comptes 2013
	Ordinaires	Extr./boucl.			
30 Autorités et personnel	28'013'928	-	28'530'525	-516'597	27'595'308
31 Biens, services, marchandises	19'550'247	-	20'644'235	-1'093'988	19'180'184
32 Intérêts passifs	1'179'382	-	1'583'233	-403'851	1'283'926
33 Amortissements	8'058'761	1'192'997	8'148'933	-90'172	10'127'853
35 Rbts et subv. coll. publiques	39'945'012	111'633	40'206'640	-261'628	42'534'776
36 Aides et subventions	12'636'084	-	12'389'493	246'591	11'791'213
38 Attributions fonds spéciaux	3'974'227	8'406'729	3'192'090	782'137	4'767'489
39 Imputations internes	4'307'695	-	4'381'226	-73'531	3'874'497
<b>Total charges</b>	<b>117'665'335</b>	<b>9'711'359</b>	<b>119'076'375</b>	<b>-1'411'040</b>	<b>121'155'246</b>

Graphique 2 : évolution des charges



## 2.1. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel totalisent CHF 28 millions, soit CHF 0.5 million en dessous des prévisions. En effet, certains postes fixes ont été attribués plus tard que prévu, d'autres repourvus par du personnel auxiliaire et/ou temporaire.

Par rapport à 2013, les charges de personnel ont connu une augmentation de CHF 0.4 million (+1.5%) qui est principalement due à la recapitalisation de la Caisse de pensions. Dans ce cadre, un montant de près de CHF 0.5 million a été payé pour la première fois en 2014. Comme chaque année, les salaires ont progressé selon les échelons. Compte tenu de la baisse des prix à la consommation, ils n'ont pas été indexés. Globalement, les charges de personnel représentent 23.8% des charges ordinaires du compte de fonctionnement de la Commune (2013 : 23.2%).

En 2014, le nombre moyen des effectifs de l'Administration communale s'élève à 285, soit 222.47 en équivalent plein-temps (EPT) (2013 : 271 personnes; 219.66 EPT). Le détail est présenté en page 124 du présent fascicule.

## 2.2. BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES

En 2014, les charges liées à l'achat de biens, services et marchandises sont sensiblement moins élevées que prévu par le budget. Elles se montent à CHF 19.6 millions contre CHF 20.6 millions au budget et CHF 19.2 millions en 2013. Comme mentionné précédemment, l'évolution des prix de marché de l'énergie a permis de baisser la facture d'achat de gaz de CHF 1.1 million. En outre, une programmation de la saison 2013/2014 moins onéreuse a permis au Théâtre de Beausobre de réaliser des économies d'environ CHF 0.4 million à l'achat de spectacles. Celles-ci sont toutefois neutralisées par une diminution de produits des entrées.

Par contre, les services de l'administration ont recouru davantage aux mandats externes tant pour des expertises de différentes natures que pour le remplacement temporaire de personnel.

### **2.3. INTÉRÊTS PASSIFS**

Les intérêts passifs de CHF 1.2 million sont inférieurs à la charge prévue au budget (-CHF 0.4 million). En effet, des fonds destinés à certains projets d'investissement n'ont pas été utilisés en raison d'un décalage du début des travaux. Grâce à la trésorerie suffisante, les investissements effectués en 2014 ont été autofinancés. Par ailleurs, les taux d'intérêts sont restés à un niveau historiquement bas durant toute l'année 2014. Ainsi, la charge des intérêts passifs a baissé de 45% au cours des cinq dernières années.

### **2.4. AMORTISSEMENTS**

Des amortissements extraordinaires ont été effectués en 2014 à hauteur de CHF 1.2 million, notamment la perte sur débiteurs et la cession gratuite d'actions détenues par la Commune dans la Société Centre Aquatique Région Morges SA d'une valeur de CHF 100'695 à cette dernière. Le détail de cette transaction est exposé au chapitre 5 du présent fascicule.

### **2.5. AIDES ET SUBVENTIONS**

La facture des Transports de la Région Morges-Bière-Cossonay (MBC) s'est sensiblement renchérie. Les communes doivent désormais prendre en charge l'ensemble des coûts indirects imputés aux centres d'activités, suite à l'introduction de la nouvelle comptabilité analytique demandée par le Canton. En 2014, la facture pour Morges comprend, en sus des acomptes ordinaires, un acompte complémentaire de CHF 361'610 et un montant de CHF 303'260 en guise de rattrapage pour l'année 2013. Le renchérissement total par rapport à 2013 est de CHF 0.6 million.

## **3. CROISSANCE DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT**

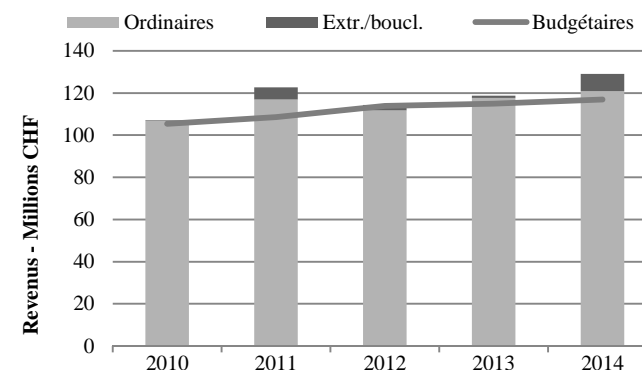
Les recettes courantes totalisent CHF 120.9 millions, soit une hausse de 3.4% par rapport au budget et de 2.7% par rapport à l'exercice précédent. En particulier, la Commune a enregistré des recettes fiscales plus importantes que celles prévues au budget (+CHF 2.4 millions). En outre, les décomptes finaux de l'année 2013 de la facture sociale et de la péréquation intercommunale en faveur de la Commune ont généré une recette totale de CHF 3.3 millions.

Le tableau 3 ci-après présente les recettes de fonctionnement par nature :

Tableau 3

Revenus par nature	Comptes 2014		Budget 2014	Diff. (ordinaires)	Comptes 2013
	Ordinaires	Extr./boucl.			
40 Impôts	55'611'251	-	52'778'300	2'832'951	54'407'483
41 Patentes, concessions	594'740	-	590'000	4'740	663'677
42 Revenus du patrimoine	11'786'523	3'500	11'875'549	-89'026	12'287'247
43 Taxes, émoluments, ventes	24'866'185	198'964	26'323'413	-1'457'228	26'696'170
44 Parts recettes cantonales	620'012	-	1'113'300	-493'288	632'435
45 Part. & rbts coll. publiques	20'461'382	58'286	17'154'512	3'306'870	16'400'599
46 Autres prestations / subv.	1'803'127	6'772'832	1'731'113	72'013	2'073'760
48 Prélèvements fds spéciaux	804'075	1'130'281	933'100	-129'025	1'738'257
49 Imputations internes	4'307'695	-	4'381'226	-73'531	3'874'497
<b>Total revenus</b>	<b>120'854'989</b>	<b>8'163'864</b>	<b>116'880'513</b>	<b>3'974'476</b>	<b>118'774'125</b>

Graphique 3 : évolution des recettes



### 3.1. TAXES, ÉMOLUMENTS ET VENTES

Les produits provenant des prestations de ventes de la Commune s'élèvent à CHF 24.9 millions. Ils sont en diminution nette comparé au budget (-CHF 1.5 million) et aux comptes 2013 (-CHF 1.8 million). Plusieurs facteurs expliquent ces écarts :

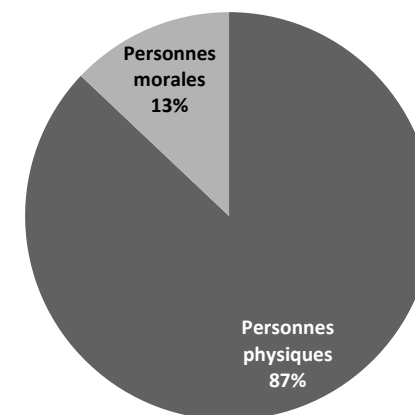
- une baisse de la consommation de gaz en raison d'un hiver 2013/2014 clément et le départ d'un gros consommateur ont eu pour conséquence une baisse des ventes de gaz (-CHF 0.6 million);
- la modification de la programmation de la saison théâtrale a généré moins de recettes d'entrées au Théâtre de Beausobre (-CHF 0.4 million) mais également moins de frais;
- la facturation des taxes d'introduction et de raccordement au réseau d'égouts d'un important chantier a dû être repoussée à 2015 (-CHF 0.5 million).

### 3.2. RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales de l'exercice 2014 s'élèvent à CHF 56.6 millions et dépassent les prévisions budgétaires de CHF 2.4 millions (natures 40 et 44, et partiellement natures 41 et 42). Quasiment tous les genres d'impôt affichent un meilleur résultat que prévu, en particulier l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques avec une avance de CHF 1.7 million. La seule baisse significative par rapport aux estimations (-CHF 0.5 million) concerne l'impôt sur les gains immobiliers.

En comparaison avec les comptes 2013, les recettes fiscales enregistrent une hausse globale de CHF 1.1 million. Seuls les impôts sur les donations et successions, qui furent exceptionnellement élevés en 2013, montrent une diminution notable (voir tableau 5 ci-dessous).

Graphique 4 : répartition des recettes fiscales liées au taux



Comme le montre le graphique 4 ci-contre, l'assiette fiscale des personnes physiques (y compris les personnes imposées à la source) représente 87% des impôts liés au taux. Cette part importante confère une stabilité aux revenus financiers de la Commune.

Quant à la valeur du point d'impôt, elle s'établit à CHF 685'745 en 2014 contre CHF 640'167 en 2013, soit une progression de 7.1% (voir tableau 4 ci-dessous). Elle dépasse ainsi le niveau record de l'année 2011. Suite à cette évolution positive, la Commune devra s'attendre à une forte augmentation des acomptes 2016 de la facture sociale et de la péréquation directe ainsi qu'à un complément à payer lors du décompte définitif 2014 desdites charges.

### 3.2.1. RECETTES FISCALES DES PERSONNES PHYSIQUES

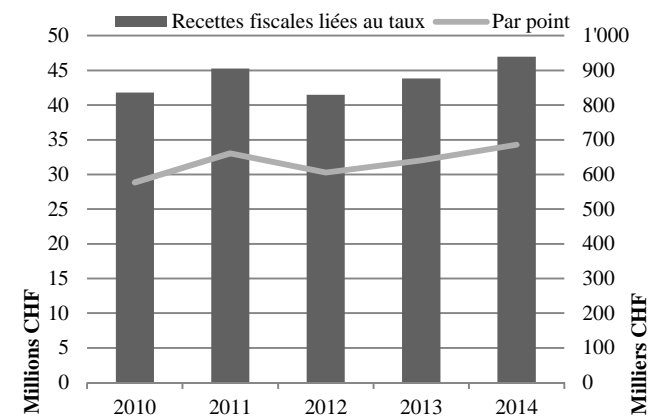
L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques a progressé de CHF 1.4 million par rapport à 2013. On constate, d'une part, une augmentation du nombre de contribuables payant des impôts (+92) et, d'autre part, un enrichissement des contribuables dans l'ensemble.

Les recettes provenant de l'impôt à la source atteignent CHF 2.5 millions, soit une amélioration de CHF 0.9 million comparé à l'exercice précédent. Néanmoins, ce montant comprend un solde de l'année 2013 qui explique cette augmentation exceptionnelle.

Tableau 4

	Comptes	Budget	Diff.	Comptes	Diff.
	2014	2014	C14/B14	2013	C14/C13
<b>Recettes fiscales</b>					
<b>Taux d'imposition</b>	<b>68.5</b>	<b>68.5</b>		<b>68.5</b>	
IRF personnes physiques	37'950'250	36'275'000	1'675'250	36'508'409	1'441'841
IBC personnes morales	6'071'628	5'970'000	101'628	5'160'015	911'613
Autres impôts liés au taux	2'951'653	2'610'000	341'653	2'183'020	768'633
<b>Recettes fiscales selon taux</b>	<b>46'973'531</b>	<b>44'855'000</b>	<b>2'118'531</b>	<b>43'851'444</b>	<b>3'122'087</b>
<b>Impôt par point</b>	<b>685'745</b>	<b>654'818</b>	<b>30'927</b>	<b>640'167</b>	<b>45'578</b>
Habitants au 31.12	15'575	15'750	-175	15'399	176
<b>Impôt par point et habitant</b>	<b>44.0</b>	<b>41.6</b>	<b>2.5</b>	<b>41.6</b>	<b>2.5</b>

Graphique 5 : évolution des recettes fiscales liées au taux



### 3.2.2. RECETTES FISCALES NON LIÉES AU TAUX

Les impôts conjoncturels s'élèvent à CHF 9.7 millions. En 2014, l'impôt immobilier, soit les droits de mutation et l'impôt sur les gains immobiliers (nature 44) sont en retrait, en particulier par rapport aux années 2011 et 2012. Cette tendance confirme un léger ralentissement du marché de l'immobilier déjà observé en 2013.

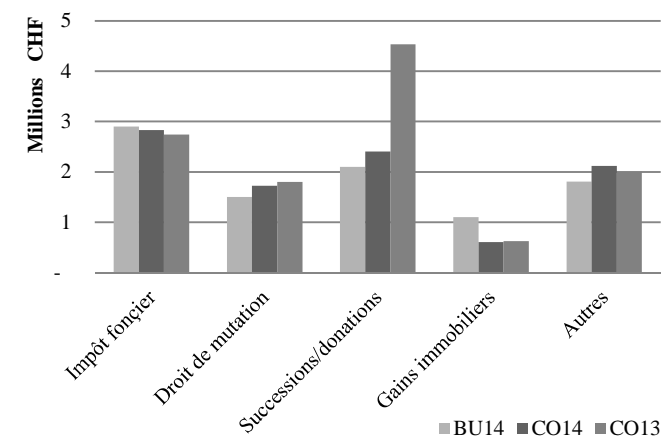
Quant à l'impôt sur les successions et donations, les recettes dépassent les prévisions budgétaires, mais sont en diminution nette par rapport à l'année 2013 qui fut exceptionnelle.

Le tableau 5 ci-après montre le détail des recettes fiscales non liées au taux.

Tableau 5

Recettes fiscales non liées au taux	Comptes	Budget	Diff.	Comptes	Diff.
	2014	2014	C14/B14	2013	C14/C13
Impôt compl. sur les immeubles	285'257	378'000	-92'743	348'854	-63'597
Impôt foncier	2'832'359	2'900'000	-67'641	2'745'235	87'125
Droit mutation sur ventes/échanges	1'728'217	1'500'000	228'217	1'804'484	-76'267
Impôt sur les successions/donations	2'404'812	2'100'000	304'812	4'538'334	-2'133'521
Impôt travailleurs frontaliers	1'159'592	1'000'500	159'092	957'145	202'447
Autres impôts	139'131	129'800	9'331	205'569	-66'438
Part à l'impôt sur les gains immobiliers	606'647	1'100'000	-493'353	627'667	-21'020
Produit des int. de retard et défalcatons	537'200	300'000	237'200	493'147	44'053
<b>Recettes fiscales non liées au taux</b>	<b>9'693'216</b>	<b>9'408'300</b>	<b>284'916</b>	<b>11'720'434</b>	<b>-2'027'218</b>

Graphique 6 : comparaison des recettes fiscales non liées au taux



## 4. PÉRÉQUATIONS INTERCOMMUNALES

En 2014, la Commune a largement bénéficié du décompte final de l'année 2013 en sa faveur. Elle a payé les acomptes 2014 de la facture sociale d'un montant de CHF 12.6 millions et a reçu un remboursement de CHF 1.1 million selon le décompte final de l'année 2013. Quant au résultat de la péréquation directe, la charge nette des acomptes 2014 s'est élevée à CHF 1.2 million et le solde du décompte final de l'année 2013 à CHF 2.2 millions en faveur de la Commune. Ainsi, la Commune a enregistré un revenu total de CHF 3.3 millions provenant de décomptes finaux 2013.

## **5. ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES**

### **5.1. ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE MORGES ET ENVIRONS (ASIME)**

L'ASIME est composée de neuf communes : Morges, Aclens, Bremblens, Chigny, Echichens, Lully, Romanel-sur-Morges, Tolochenaz et Vuflens-le-Château. Les Municipalités des neuf communes ont délégué leurs compétences à l'ASIME qui est dotée d'un organe exécutif et d'un organe législatif. L'ASIME gère les activités scolaires d'une région de 23'170 habitants (31.12.2014), 2'439 élèves et 18 bâtiments scolaires.

Les comptes 2014 de l'ASIME seront soumis pour approbation au Conseil intercommunal au mois de mai. En l'état actuel, les coûts de l'ASIME totalisent CHF 10.6 millions contre CHF 11.4 millions en 2013. Ils sont subdivisés en trois catégories : bâtiments scolaires (78.05%), dépenses scolaires générales (20.3%) et transports des élèves secondaires (1.65%).

La participation morgienne aux coûts de l'ASIME s'élèverait à CHF 6.2 millions en 2014 contre CHF 6.6 millions en 2013, soit une diminution de 6%. Cette dernière s'expliquerait par une réduction des charges de personnel, de mobilier scolaire et de transports, des recettes supplémentaires et des provisions inutilisées.

### **5.2. ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY (ARASMAC)**

Les activités de l'ARASMAC se divisent entre l'aide sociale, les assurances sociales et l'accueil de la petite enfance. Pour la Ville de Morges, le principal centre de coûts est l'accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne dit réseau AJEMA. Ce dernier réunit 37 communes, 21 structures d'accueil et des entreprises de la région Morges-Aubonne, ainsi que l'Association régionale pour l'accueil de l'enfance (ARAE).

En 2014, la Commune a participé aux coûts du Réseau AJEMA à hauteur de CHF 3.1 millions sous forme d'acomptes (2013 : CHF 2.6 millions).

### **5.3. ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX USÉES DE LA RÉGION MORGienne (ERM)**

L'ERM a pour buts principaux : (a) la collecte et le traitement des eaux usées récoltées par les communes membres et dirigées vers la station d'épuration (STEP) ainsi que l'élimination des sous-produits et (b) l'exploitation, l'entretien et la construction des ouvrages intercommunaux destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées.

En 2014, les charges nettes de l'ERM atteignent CHF 3.6 millions, sous réserve de l'adoption des comptes par le Conseil intercommunal, dont la participation morgienne s'élève à CHF 1.3 million.

### **5.4. SIS MORGET**

La participation communale au SIS Morget s'élève à CHF 385'000 en 2014 contre CHF 408'000 en 2013 et un budget de CHF 459'000. L'écart entre le montant effectif et le budget s'explique principalement par la diminution du nombre de sapeurs-pompiers.



## 5.5. PROTECTION CIVILE

Les activités de la protection civile couvrent le district de Morges qui compte 77'200 habitants et 62 communes. En 2014, la participation morgienne de CHF 273'000, légèrement en dessous du budget, est restée stable par rapport à 2013.

## 5.6. POLICE RÉGION MORGES (PRM)

La PRM clôt son 3<sup>e</sup> exercice depuis sa création en 2012. La contribution communale aux tâches principales de la police s'élève à CHF 3.7 millions contre un budget de CHF 3.9 millions. L'écart est principalement dû aux charges de personnel inférieures aux prévisions.

Les tâches conventionnelles, soit la signalisation, la police du commerce et administrative ainsi que les inhumations, sont effectuées par la PRM sur la base d'un contrat de droit administratif. Par conséquent, ces tâches sont de la compétence du Conseil communal. Les comptes liés aux tâches conventionnelles ainsi que les notes explicatives sont présentés dès la page 132 du présent fascicule. En 2014, le revenu net en faveur de la Ville de Morges, généré par l'ensemble des tâches conventionnelles, s'élève à CHF 678'435 contre CHF 594'400 prévu au budget. La différence s'explique par le fait que la Police du commerce a encaissé des émoluments supérieurs aux prévisions.

Quant aux prestations liées au socle de base de sécurité de la Police cantonale, facturées aux communes par le biais de la péréquation intercommunale, la Commune a payé en 2014 des acomptes d'un montant total de CHF 937'191. Ce coût a été diminué grâce au décompte de l'année 2013 qui montre un solde positif en faveur de Morges de CHF 174'601.

## 6. PARTICIPATIONS DANS DES ENTITÉS INDÉPENDANTES

### 6.1. DOMAINE DE LA VILLE DE MORGES SÀRL

Le vignoble communal, exploité par la Société Domaine de la Ville de Morges Sàrl, a poursuivi sa restructuration et son repositionnement commercial en 2014. Les ventes ont progressé de 27% par rapport à 2013. Quant au résultat d'exploitation, la Commune assume la couverture du déficit pour un montant de CHF 365'000, conformément au montant inscrit au budget.

L'année 2014 fut marquée par des changements importants au sein de l'équipe dirigeante du vignoble. Tout d'abord, le vignoble s'est doté des services d'un œnologue renommé pour la vinification et l'élevage des vins. Au printemps 2015, une page se tourne pour le vignoble avec le départ à la retraite de son chef vigneron après 35 ans de service. Sa succession est assurée suite à l'engagement d'un nouveau chef vigneron, diplômé en agronomie et en techniques viticoles. La nouvelle équipe dirigeante réunit toutes les compétences nécessaires pour poursuivre les objectifs stratégiques fixés par la Municipalité.

### 6.2. CENTRE AQUATIQUE RÉGION MORGES SA

Cette société a été fondée le 20 février 2014 par 34 communes du district de Morges. Conformément au préavis N° 13/4.13, la Ville de Morges a participé au capital de la société en achetant 58'767 actions sur un total de 100'000 actions pour un montant de CHF 675'000. Afin de se conformer à ses engagements, tels que stipulés dans la convention d'actionnaires, la Ville de Morges a cédé gratuitement à la société 8'767 de ses propres actions, de sorte à ce que la Ville de Morges soit actionnaire à hauteur de 50% du capital-actions et des droits de vote de la société au maximum. Par conséquent, un amortissement extraordinaire a été effectué pour un montant de CHF 100'695.45 correspondant à la valeur des actions cédées.



Le projet du centre aquatique, prévu d'être réalisé au Parc des Sports, est désormais géré par la Société Centre Aquatique Région Morges SA. Dotée de fonds propres s'élevant à CHF 1.15 million, la société dispose du budget nécessaire jusqu'à la conclusion d'un partenariat public-privé, dont l'objectif sera le financement, la conception, la planification, la réalisation et l'exploitation du centre aquatique.

## 7. LES INVESTISSEMENTS SONT AUTOFINANCÉS

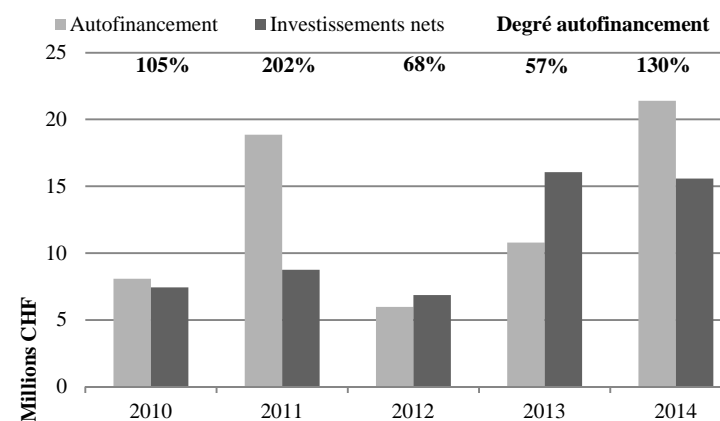
En 2014, la Commune a investi un montant net de CHF 9.1 millions dans son patrimoine administratif. Le gros des dépenses d'investissement concernent la rénovation de l'Hôtel de Ville. Les travaux, entamés en 2012, sont désormais terminés et le coût final s'élève à CHF 10.3 millions. Par ailleurs, plusieurs projets d'aménagement ont été réalisés dans les quartiers En Bonjean, des Charpentiers et de Prellionnaz.

Le patrimoine financier de la Commune a augmenté de CHF 4.9 millions par rapport à 2013. Comme le montre le tableau ci-après, la majeure partie de cette augmentation est liée au transfert des actifs du Fonds Nely de Beausobre au bilan de la Commune. Il s'agit d'écritures techniques dont le seul but est l'intégration de la comptabilité du fonds dans les comptes de la Commune. En outre, le patrimoine financier comprend la participation au capital de la Société Centre Aquatique Région Morges SA pour un montant de CHF 675'000 mentionnée au point 6.2 ci-dessus.

Tableau 6

Variation du compte des investissements	Comptes 2014	Budget 2014	Diff. C14/B14	Comptes 2013	Diff. C14/C13
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>9'124'112</b>	<b>14'855'772</b>	<b>-5'731'660</b>	<b>14'991'230</b>	<b>-5'867'118</b>
<b>Patrimoine financier</b>	<b>6'471'507</b>	<b>11'100'000</b>	<b>-4'628'493</b>	<b>1'535'529</b>	<b>4'935'977</b>
- placements du patrimoine financier	2'843'576	11'100'000	-8'256'424	1'535'529	1'308'046
- transfert du fonds de Nely de Beausobre	3'627'931	-	3'627'931	-	3'627'931
<b>Variation inventaires au bilan</b>	<b>-12'057</b>	<b>-</b>	<b>-12'057</b>	<b>-477'577</b>	<b>465'520</b>
<b>Investissements nets</b>	<b>15'583'562</b>	<b>25'955'772</b>	<b>-10'372'210</b>	<b>16'049'182</b>	<b>-465'621</b>

Graphique 7 : capacité d'autofinancement



En 2014, les activités de la Commune ont permis d'améliorer substantiellement la marge d'autofinancement qui s'établit à CHF 20.3 millions. Il s'agit du meilleur résultat depuis 2009. Le degré d'autofinancement s'élève à 130%.

## 8. DIMINUTION DE LA DETTE

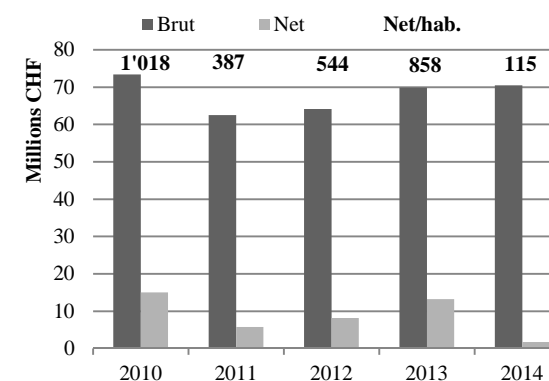
La bonne trésorerie a permis à la Commune non seulement d'honorer ses engagements et de financer ses investissements sans frais supplémentaires mais également de diminuer ses emprunts envers les banques et institutions financières à CHF 58 millions au 31.12.2014 (2013 : CHF 62.3 millions). Avec un plafond d'endettement fixé à CHF 124.5 millions, la Commune dispose de la marge de manœuvre nécessaire pour poursuivre ses projets d'investissements prévus pour la législature 2011-2016.

Pour la cinquième année consécutive, le taux moyen de la dette a pu être optimisé. Il est de 1.79% en 2014 comparé à 2.05% en 2013. Quant à l'endettement brut par habitant, il a légèrement diminué pour s'établir à CHF 4'514 (2013 : CHF 4'536). L'endettement net, par contre, a fortement baissé de CHF 858 par habitant en 2013 à CHF 115 par habitant en 2014, notamment en raison du transfert du Fonds Nelly de Beausobre.

Tableau 7

	Comptes 2014	Comptes 2013	Diff. C14/C13	Comptes 2012	Diff. C14/C12
<b>Endettement</b>					
<b>Dette brute</b>	<b>59'122'105</b>	<b>63'304'458</b>	<b>-4'182'352</b>	<b>53'547'814</b>	<b>5'574'291</b>
Dette brute / hab.	3'796	4'111	-315	3'561	235
<b>Endettement brut</b>	<b>70'304'783</b>	<b>69'852'613</b>	<b>452'170</b>	<b>64'136'884</b>	<b>6'167'899</b>
Endettement brut / hab.	4'514	4'536	-22	4'265	249
Actifs circulants	71'830'783	60'244'233	11'586'551	59'880'931	11'949'852
Provision créances douteuses	-3'310'000	-3'600'000	290'000	-3'930'000	620'000
<b>Endettement net</b>	<b>1'784'000</b>	<b>13'208'380</b>	<b>-11'424'380</b>	<b>8'185'953</b>	<b>-6'401'953</b>
Endettement net / hab.	115	858	-743	544	-430

Graphique 8 : évolution de l'endettement



## 9. CONCLUSION

Le résultat de l'année 2014 est réjouissant pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il témoigne de la bonne santé des finances communales et de la volonté de la Municipalité de maîtriser les dépenses. Au-delà, il confirme la solidité de l'assiette fiscale de la Commune, en particulier en ce qui concerne les personnes physiques. Cela étant, les résultats financiers sont chaque année soumis à des incertitudes en raison du mécanisme péréquatif qui ne permet pas de prévoir avec exactitude l'impact qu'ont les décomptes finaux des années antérieures sur l'exercice en cours.

Du côté des investissements, le faible niveau d'endettement permet de recourir à l'emprunt et à des partenariats publics-privés pour financer les grands chantiers de la ville. Les plans partiels d'affectation en cours, respectivement déjà en vigueur, permettent à la Municipalité de poursuivre plusieurs projets d'investissements, plus particulièrement l'aménagement des infrastructures du Parc des Sports pour accueillir le futur centre aquatique et la construction des équipements publics prévus au nouveau quartier Morges Gare-Sud.

Pour garantir l'assiette fiscale future, la Municipalité a engagé la mise en place d'une politique de développement économique visant à accroître l'attractivité de la ville tant pour les entreprises que pour les habitants. Les premières actions devraient être mises en œuvre en 2015.

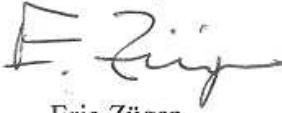
au nom de la Municipalité  
le syndic  
le secrétaire



Vincent Jaques  
Giancarlo Stella

The seal of the Municipality of Morges is circular with a blue border. It features a central coat of arms with a shield, a crown, and a banner. The text 'MUNICIPALITE' is at the top and 'MORGES' is at the bottom. Inside the seal, the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' are visible.

Finances et promotion économique  
le municipal



Eric Züger

Morges, avril 2015